



OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Reconnaissons la contribution d'organismes et d'individus envers la participation sociale des personnes handicapées!

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Prix À part entière 2018 : lancement de l'appel de candidatures!
- Vidéo de l'Office : d'anciennes lauréates vous invitent à soumettre une candidature
- Publication du bilan annuel 2015-2016 de la mise en œuvre de la politique...

ACTUALITÉS

- Journée internationale des personnes handicapées 2017...

MIEUX COMPRENDRE

- Rapport sur les communications...

EXPRESS-0

Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec
Express-0 – Volume 11, numéro 7 – Décembre 2017

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Reconnaissons la contribution d'organismes et d'individus envers la participation sociale des personnes handicapées!

En cette veille de la Journée internationale des personnes handicapées, l'Organisation des Nations Unies (ONU) invite tout un chacun à mettre en œuvre des transformations durables pour une société inclusive. Elle propose que des changements soient apportés en vue de permettre aux personnes handicapées de pouvoir exercer pleinement leurs rôles sociaux comme tous les autres citoyens et citoyennes. L'ONU souhaite également que soient améliorées les conditions de vie des personnes handicapées, notamment par l'amélioration de leur revenu et de leur état de santé.



Madame Anne Hébert

Le Québec a déjà répondu à cette invitation à l'action, notamment par l'adoption de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ainsi que du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux pour favoriser sa mise en œuvre. De nombreuses mesures y sont prévues, de même que dans les plans d'action annuels que doivent produire les ministères, les organismes publics et les municipalités assujettis. Ces mesures ont des retombées concrètes pour les personnes handicapées, comme le démontre d'ailleurs le bilan 2015-2016 de la mise en œuvre de la politique À part entière. Un article de cette édition vous présente les grandes lignes de ce bilan.

Le Québec a déjà répondu à cette invitation à l'action, notamment par l'adoption de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ainsi que du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux pour favoriser sa mise en œuvre. De nombreuses mesures y sont prévues, de même que dans les plans d'action annuels que doivent produire les ministères, les organismes publics et les municipalités assujettis.

Ces mesures ont des retombées concrètes pour les personnes handicapées, comme le démontre d'ailleurs le bilan 2015-2016 de la mise en œuvre de la politique À part entière. Un article de cette édition vous présente les grandes lignes de ce bilan.

Des actions au Québec pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées, il y en a de nombreuses, parfois méconnues. Afin de les souligner et de mettre en valeur les organismes et les individus qui les réalisent, l'Office a créé le Prix À part entière. Ce prix, remis tous les deux ans, vise à rendre hommage aux personnes et aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées. L'Office vous invite à soumettre dès maintenant une candidature. Un article à ce sujet vous en explique les modalités et les catégories retenues pour l'édition 2018 du Prix.

En vue de mieux apprécier les retombées du Prix, d'anciennes lauréates témoignent de leurs réalisations et de l'impact d'avoir reçu le Prix pour leur cheminement ou pour celui de leur organisation. Apprenez-en davantage sur elles et sur les raisons qu'elles vous partagent de déposer une candidature pour cette nouvelle édition du Prix en lisant notre article à ce sujet.

Tant le Prix À part entière que la Journée internationale des personnes handicapées visent à nous sensibiliser à l'importance de réaliser des actions concrètes et significatives pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. À cette fin, l'un des résultats attendus par la mise en œuvre de la politique À part entière vise à offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés. Un article « mieux comprendre » vous explique les principaux constats et recommandations issus du rapport d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière au regard du résultat attendu sur les communications.

Communiquer, échanger, discuter sur les actions possibles pour favoriser la participation sociale de tous, l'Office vous y invite en cette Journée internationale des personnes handicapées. Des idées vous sont partagées dans notre article sur cet événement.

Bonne lecture!

NOUVELLES DE L'OFFICE

Prix À part entière 2018 : lancement de l'appel de candidatures!

C'est aujourd'hui qu'est lancé l'appel de candidatures pour la sixième édition du Prix À part entière! Remis tous les deux ans par l'Office, ce prix vise à rendre hommage aux individus et aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale



des personnes handicapées. Il sera cette année remis en collaboration avec Hydro-Québec, fier partenaire de l'événement.

Ce prix se veut un écho à la politique gouvernementale À part entière, adoptée en 2009. En reconnaissant des réalisations exceptionnelles, l'Office souhaite qu'elles deviennent une source d'inspiration pour l'ensemble du Québec.

En tout, cinq lauréats ou lauréates seront honorés et 30 000 \$ en bourses seront décernés. Ceux-ci seront récompensés dans le cadre d'une cérémonie officielle qui aura lieu à l'hôtel du Parlement dans le cadre de l'édition 2018 de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Un lauréat sera désigné pour chacune des catégories suivantes :

- Individus;
- Organismes à but non lucratif;
- Municipalités, MRC et autres communautés;
- Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics.

Comment soumettre une candidature?

Vous pouvez soumettre une candidature des trois façons suivantes : en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, par courriel ou par courrier postal.

N'oubliez pas de joindre au formulaire d'inscription tous les documents exigés.

La date limite est le **16 février 2018**.

Pour plus de détails, visitez la page Soumettre une candidature.

Par ailleurs, le Prix À part entière récompensera cette année un organisme lauréat issu d'une nouvelle catégorie intitulée « **Commissions scolaires et établissements d'enseignement de niveau primaire ou secondaire soutenant la réussite éducative** ». Cette catégorie, qui s'ajoute aux quatre autres ci-dessus mentionnées, vise à mettre de l'avant l'importance de la réussite éducative des élèves handicapés et sa retombée sur leur participation sociale.

Les personnes et les organisations intéressées à soumettre une candidature ont jusqu'au **16 février 2018** pour le faire. Visitez le www.ophq.gouv.qc.ca/prixape pour soumettre une candidature et connaître tout autre renseignement en lien avec le Prix tel que les conditions d'admissibilité et les critères d'évaluation. Nous vous invitons également à consulter le mot de notre porte-parole, l'auteur et producteur Stéphane Laporte, et du président du conseil d'administration de l'Office, Martin Trépanier.

Participez en grand nombre et faites connaître vos réalisations!

Réouverture de notre page Facebook

Étant donné que les Prix À part entière seront cette année remis dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées 2018, nous avons rouvert la page Facebook de la Semaine, qui sera en ligne jusqu'à la fin de la période de mise en candidature, soit jusqu'au 16 février 2018. Nous vous invitons à la consulter pour rester à l'affût des informations concernant le Prix et à partager nos publications dans vos réseaux.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Vidéo de l'Office : d'anciennes lauréates vous invitent à soumettre une candidature



porte-parole du prix À part entière

Dans le cadre du lancement de l'édition 2018 du Prix À part entière, l'Office a eu le privilège de s'entretenir avec des lauréates des années antérieures. Nathalie Bilodeau, directrice d'Amalgame MDJ Ouest, Katie Hamilton, agente de développement social et communautaire pour la Ville de Gatineau, et France Geoffroy, fondatrice de Corpuscule Danse, ont généreusement accepté de répondre à nos questions devant la caméra. Les interviews réalisées avec celles-ci ont permis d'en apprendre davantage sur la démarche de ces personnes d'exception et sur l'impact positif que le Prix a pu avoir sur leur

parcours. À partir de leurs témoignages, l'Office a réalisé une vidéo. Celle-ci vise à démontrer les retombées du Prix À part entière et l'importance de soumettre une candidature. Vous pouvez visionner cette vidéo avec sous-titres et médaillon LSQ sur la chaîne YouTube et le site Web de l'Office. Cette vidéo sera également disponible dès le 4 décembre prochain sur notre page Facebook. Retour sur des témoignages inspirants.

Un merci tout spécial au Musée des beaux-arts de Montréal

Le Musée des beaux-arts de Montréal a été cet automne l'hôte d'une exposition réalisée par des jeunes de l'école Irénée-Lussier, qui accueille des élèves de 12 à 21 ans ayant une déficience intellectuelle. C'est dans la salle où était exposé le travail des jeunes artistes que la vidéo a été filmée. Nous les remercions, ainsi que le Musée des beaux-arts de Montréal, de nous avoir permis de mettre en valeur leur travail dans notre vidéo et nous avoir fourni ce décor unique.

Nathalie Bilodeau : favoriser l'engagement des jeunes dans leur communauté

Nathalie Bilodeau est la directrice d'Amalgame MDJ Ouest, une maison des jeunes qui a élaboré différents services, dont le projet Accalmie, le projet Azur et le service Flash. Ceux-ci sont destinés à

améliorer la qualité de vie des jeunes et des adultes handicapés de même que celle de leur famille et leurs proches.

C'est pour le volet Flash que cet organisme a remporté le Prix À part entière en 2014. Ce service s'adresse aux jeunes adultes de 18 ans et plus ayant une légère déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, le premier service du genre offert par une maison des jeunes au Québec.



Nathalie Bilodeau,
Amalgame MDJ Ouest

La participation sociale de ces jeunes adultes est au cœur du service Flash. « Toutes les activités, on les planifie avec les jeunes. C'est eux qui nous disent ce qu'ils veulent réaliser, et on prend le temps de les écouter pour qu'ils puissent vivre À part entière, comme tout le monde », nous a confié madame Bilodeau. La bourse de 10 000 \$ qu'ils ont reçue avec le Prix leur a fourni un bon coup de pouce pour leur permettre de continuer à réaliser ces activités dans lesquelles les jeunes ont l'occasion de s'impliquer.

Madame Bilodeau encourage les organisations à soumettre leur candidature au Prix À part entière afin que leurs services soient davantage connus et pour inspirer d'autres à faire de même : « Quand nous avons gagné le Prix, ça nous a permis de nous faire connaître par la ville, la population et les autres organisations. Les gens ont compris que notre projet, c'est un beau projet. Ils ont pu voir ce qu'ils pouvaient eux aussi réaliser, autant dans les villes que dans les organismes communautaires. »

Katie Hamilton : une ville pour l'accessibilité universelle



Katie Hamilton, Ville de Gatineau

Katie Hamilton est agente de développement social et communautaire pour la Ville de Gatineau. Dès 2006, cette ville s'est dotée d'un cadre de référence pour l'accessibilité universelle. Adoptant rigoureusement chaque année un plan d'action à l'égard des personnes handicapées et ayant formé un comité de suivi de sa mise en œuvre, cette ville cumule de nombreuses années de travail et d'efforts concertés.

Elle a été deux fois récipiendaire d'un Prix À part entière. En 2010, pour son programme de soutien aux initiatives du milieu qui vise à faciliter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de tourisme, de sport et de culture ainsi que l'accès aux infrastructures. Et, en 2014, pour l'ensemble des réalisations de la Ville pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. La Ville s'est ainsi vu accorder une bourse de 10 000 \$, qui a pu être investie pour la création d'un nouveau parc comportant des équipements spécialisés pour les enfants handicapés.

Madame Hamilton encourage elle aussi fortement les autres villes et organismes à soumettre leur candidature au Prix À part entière : « Je les encourage à s'inscrire au Prix parce que ça leur apportera de la reconnaissance et ça leur fera beaucoup de publicité par rapport aux bienfaits qu'apporte la participation sociale des personnes handicapées. »

Selon elle, les candidatures qui se démarquent du lot sont celles qui mettent de l'avant un esprit de partenariat et la collaboration avec les personnes handicapées : « Il faut s'allier à d'autres membres de la communauté et former des comités. C'est en travaillant en partenariat et en allant chercher des collaborateurs qu'on peut développer des projets dynamiques et avoir de nouvelles idées. Il faut aussi faire participer les personnes handicapées, que ce soit pour la conception d'un parc, un centre communautaire ou autre nouveau projet. C'est elles qui sont les mieux placées pour nous conseiller et nous offrir des suggestions pour améliorer nos installations. »

France Geoffroy : la danse pour concrétiser ses rêves



France Geoffroy, Corpuscule Danse

France Geoffroy a remporté le Prix À part entière en 2016 pour l'ensemble de son œuvre et la création de sa compagnie, Corpuscule Danse. Pionnière de la danse intégrée au Québec, elle nous a confié avoir été « la première à oser réinventer le milieu de la danse contemporaine, où, autrefois, il y avait peu de place pour le corps atypique et les personnes handicapées. » Fondée en 2000, sa compagnie de danse comporte deux volets, un volet enseignement, où des cours de danse sont donnés à des jeunes avec et sans incapacité

et un volet performance, qui s'illustre dans le milieu professionnel de la danse. Pour France Geoffroy, la danse et l'art en général, est « un moteur de participation sociale » particulièrement puissant. « Ce n'est pas qu'une simple activité, c'est beaucoup plus. C'est une façon de réunir les gens avec et sans incapacités et de faire sentir aux personnes handicapées qu'elles font partie à part entière de la société. C'est aussi un moteur de participation sociale parce que ça amène ces personnes sur scène. Leur famille et leurs amis viennent les voir, viennent les applaudir. Ça permet de concrétiser leurs rêves. Oui, les personnes handicapées peuvent elles aussi être des danseurs, être des artistes reconnus, et même enseigner une forme d'art. »

Elle invite tous ceux qui ont un projet qui sort de l'ordinaire à soumettre une candidature au Prix À part entière. « Quand on a une belle démarche qui est innovante et qu'on a créé une œuvre qui a non seulement un rayonnement dans notre vie, mais également dans celle des autres, je pense que c'est important de ne pas garder cela pour soi. Il faut faire connaître notre travail au plus grand nombre et faire en sorte qu'il soit reconnu. Les prix, comme le Prix À part entière, contribuent directement à cette reconnaissance. »

Un mot de Stéphane Laporte

Stéphane Laporte, porte-parole du Prix À part entière, a également participé au tournage de la vidéo afin d'inviter le plus grand nombre de personnes et d'organisations à soumettre une candidature.

« Les Oscars récompensent ceux qui brillent dans les vues. Les Prix À part entière récompensent ceux qui brillent dans la vie. En faisant briller les autres. »

— Stéphane Laporte, porte-parole du Prix À part entière.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Publication du bilan annuel 2015-2016 de la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité



L'Office vient de publier sur son site Web le bilan annuel 2015-2016 de la mise en œuvre de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Il s'agit du septième bilan sur ce sujet.

Rappelons que la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, adoptée en 2009 par le gouvernement du Québec, a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Dès son adoption, c'est l'Office qui fut mandaté par le gouvernement du Québec afin de réaliser le suivi de sa mise en œuvre ainsi que son évaluation. Ces travaux sont effectués en collaboration avec le Comité de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique. Ce dernier est

constitué de représentants du conseil d'administration de l'Office, de ministères, du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées et d'un expert.

La mise en œuvre de la politique s'appuie sur différents moyens. Un de ces moyens est le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière qui comprend 63 engagements de 24 ministères et organismes publics (MO). Un autre moyen est la production des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées des ministères et organismes publics d'au moins 50 personnes et des municipalités comptant au moins 15 000 habitants. L'analyse des résultats obtenus par le biais de ces moyens vient ainsi appuyer le mandat de l'Office de suivre la mise en œuvre de la politique. Il est à noter que le présent bilan inclut le premier suivi des engagements du PEG.

En somme, la production des bilans annuels, dont celui de 2015-2016, vise essentiellement à répondre à la question suivante : « La politique est-elle mise en œuvre? » À cette question, les résultats obtenus en 2015-2016 permettent globalement de répondre par l'affirmative. Voici donc quelques faits saillants du bilan 2015-2016.

Quelques faits saillants du bilan 2015-2016

Suivi du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière

- Au 31 mars 2016, 87 % des 63 engagements inscrits au Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) sont en cours de réalisation (63 %), en continu (21 %) ou réalisés

(3,2 %). Seulement 8 engagements (13 %) ne sont pas amorcés et aucun engagement n'est abandonné.

Suivi des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées (article 61.1 de la Loi)

- Ce sont 154 ministères, organismes publics et municipalités qui devaient produire un plan d'action en 2015-2016. De ce nombre, 136 en ont produit un, pour un taux global de production de 88 %.
- En tout, 3 260 mesures ont été prévues aux plans d'action annuels en 2015-2016, soit 1 039 pour les ministères et organismes publics (MO) et 2 221 pour les municipalités.

Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants lors de l'élaboration du plan d'action annuel (article 61.1 de la Loi)

- 36 % des ministères et organismes publics et 66 % des municipalités ont consulté des personnes handicapées et leurs représentants lors de l'élaboration de leur plan d'action.

Prise en compte d'un approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées (article 61.3 de la Loi)

- 77 % des ministères et organismes publics ainsi que des municipalités qui ont produit un plan d'action en 2015-2016 ont tenu compte de l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées.

Politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (article 26.5 de la Loi)

- 75 % des ministères et organismes publics ont rendu compte du nombre de plaintes reçues et traitées en 2014-2015. Au total, 106 plaintes ont été reçues par ces derniers et 105 ont été traitées.
- 51 % des ministères et organismes publics ont rendu compte des mesures d'accommodement dont ils se sont dotés en 2014-2015.

Qualité des plans d'action des ministères et organismes publics ainsi que des municipalités

Dans le but de fournir une appréciation de la qualité des plans d'action produits par les ministères et organismes publics ainsi que par les municipalités, l'Office a développé un indice de la qualité de ces derniers. Une quinzaine d'indicateurs composent cet indice.

- En 2015-2016, 46 % des plans d'action produits sont de bonne, de très bonne ou d'excellente qualité, dont 30 % des plans d'action des ministères et organismes publics et 64 % des plans d'action des municipalités.

Enfin, comme en témoigne l'évolution du taux de production des plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, le bilan 2015-2016 montre que les organisations assujetties se conforment de plus en plus à leur obligation à cet égard. Le défi des prochaines années consistera à améliorer la qualité globale des plans d'action produits. L'Office a déjà bonifié sa stratégie de soutien-conseil en ce sens auprès des organisations assujetties tout en tenant compte de leur mission et de leurs attributions particulières.

Mieux comprendre

Le rôle-conseil de l'Office dans le cadre de la production des plans d'action des organisations assujetties

L'Office offre son soutien à toutes les organisations tenues d'adopter un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Il le fait en mettant à leur disposition une équipe de conseillères et de conseillers dédiés à cette tâche.

Ce soutien offert est personnalisé à chacune des organisations et comprend :

- Une analyse de tous les plans d'action;
- Un appel de rétroaction auprès du responsable du plan afin de lui présenter les résultats de l'analyse et le soutenir dans l'élaboration du prochain plan;
- L'envoi d'une lettre de rétroaction destinée au dirigeant de l'organisation (maire, mairesse, sous-ministre ou dirigeant de l'organisme) dans laquelle se retrouvent des suggestions de mesures liées à la mission et aux attributions de celle-ci;
- La réponse aux questions sur toute matière en lien avec la participation sociale des personnes handicapées et la mise en œuvre du plan d'action.

L'Office propose également un soutien-conseil qui s'adresse à l'ensemble des organisations assujetties et qui prend notamment la forme d'outils de référence, d'ateliers et de formations sur différents sujets.

ACTUALITÉS

Journée internationale des personnes handicapées 2017 : des transformations durables pour une société inclusive



Depuis 1992, la Journée internationale des personnes handicapées est célébrée à travers le monde chaque année le 3 décembre. Le thème retenu par l'Organisation des Nations Unies pour cette édition est « Des transformations durables pour une société inclusive^[1] ». Ce thème met l'accent sur les changements à mettre en œuvre au niveau mondial pour réaliser, d'ici 2030, les 17 objectifs inscrits dans le nouveau programme de développement durable de l'ONU.

Ce programme est un plan d'action pour l'humanité qui vise à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté. Ce programme s'appuie sur des objectifs communs pour rendre les sociétés plus équitables et inclusives d'ici 2030. La participation sociale des personnes handicapées est un enjeu transversal de chacun des objectifs du programme, et celles-ci sont appelées à jouer un rôle actif dans la société.

Du matériel promotionnel préparé par l'Office!

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, soyez des relayeurs d'information!

Pour égayer vos messages, nous vous invitons à télécharger le matériel promotionnel spécialement préparé par l'Office.

Choisissez un bandeau, un bouton Web ou un de nos visuels spécialement conçu pour les réseaux sociaux parmi les outils de communication mis à votre disposition!

Penser les villes autrement

L'objectif 11 du programme de développement durable de l'ONU stipule qu'il importe de « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Cet objectif vise à encourager la création de milieux de vie permettant la pleine réalisation du potentiel humain, où les besoins des personnes handicapées seront comblés et où celles-ci ne rencontreront pas d'obstacles.

Au Québec, nous sommes déjà engagés dans cette voie. En effet, depuis 2004, en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les municipalités de 15 000 habitants et plus ont l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Ces plans d'action ont permis à des initiatives porteuses de voir le jour, par exemple, en améliorant l'accès aux édifices municipaux et aux activités récréatives et communautaires, et en favorisant la conception d'aménagements extérieurs sans obstacles et sécuritaires pour les déplacements et le transport de toute la population. Pour plus d'information sur les plans d'action et vous renseigner sur les mesures porteuses des municipalités à l'égard des personnes handicapées, nous vous invitons à consulter la page Web Plans d'action de l'Office.

Une société plus résiliente aux catastrophes

Pour des milieux de vie réellement inclusifs, il faut que ceux-ci soient sécuritaires pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui les composent. Cette affirmation est d'autant plus vraie dans un contexte où les changements climatiques peuvent entraîner un nombre croissant de catastrophes. Considérant ces risques, l'ONU rappelle qu'il importe d'adopter dès maintenant une approche préventive large privilégiant davantage la dimension humaine et où la réalité des personnes handicapées sera prise en compte.

Le Québec n'est pas en reste concernant la réduction des risques de catastrophe avec sa Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 : vers une société plus résiliente aux catastrophes, qui rejoint les recommandations formulées par l'ONU.

L'Office a contribué à la mise en œuvre de cette politique en publiant un feuillet d'information destiné aux municipalités concernant les mesures de sécurité civile adaptées aux personnes handicapées. Ce document de référence rappelle qu'il est important de prévoir des mesures de sécurité civile adaptées à leurs citoyennes et citoyens handicapés. Il contient également des exemples de pratiques qui ont été mises en place par des municipalités du Québec et qui, selon l'Office, méritent d'être soulignées.



Une révolution numérique pour toutes et tous

En cette ère du numérique, les nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information, peuvent constituer un facilitateur important permettant aux personnes handicapées d'étudier, de participer activement au milieu du travail et de communiquer. C'est pourquoi l'accès pour tous à des technologies inclusives et abordables est l'une des priorités du programme de développement durable de l'ONU.

Au Québec, le Conseil du trésor a adopté des standards sur l'accessibilité du Web auxquels doivent se conformer les ministères et organismes publics. Ces standards sont destinés à permettre à toute personne, handicapée ou non, d'accéder au contenu des sites Web gouvernementaux.

Ces standards découlent de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Le but de cette politique est de mettre en place, au sein de l'Administration publique, toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Pour vous familiariser avec cette politique, nous vous invitons à consulter la vidéo explicative que nous avons réalisée à son sujet.

Pour en savoir plus

Pour en apprendre davantage sur la Journée internationale des personnes handicapées, nous vous invitons à visiter la page de l'événement dans notre site Web. Vous y trouverez une leçon d'histoire, des statistiques sur la situation des personnes handicapées au Québec et dans le monde, des idées

pour agir et bien plus encore. Vous pouvez également visiter la page officielle de la Journée internationale des personnes handicapées 2017 dans le site Web de l'ONU.

[1] Traduction libre du thème anglais Transformation towards sustainable and resilient society for all.

MIEUX COMPRENDRE

Rapport sur les communications : favoriser la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées



En juin dernier, l'Office publiait les quatre premiers rapports portant sur l'évaluation de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. L'Office répondait ainsi au mandat d'évaluation de la politique confié par le gouvernement du Québec lors de l'adoption de celle-ci en 2009. Cette évaluation, nous vous le rappelons, a pour but de juger dans quelle mesure la politique À part entière a permis de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées pendant les cinq premières années de sa mise en œuvre.

Ces premiers rapports se sont attardés aux quatre résultats attendus concernant la réponse complète aux besoins essentiels des personnes handicapées que sont les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements, incluant l'accès aux transports et aux lieux. Ces rapports émettent des constats ainsi que des recommandations afin d'assurer la suite de la mise en œuvre de la politique À part entière. Ces constats et recommandations peuvent contribuer à identifier des mesures porteuses pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées et soutenir l'action gouvernementale, notamment quant à l'accès aux communications.

Rappelons que le rapport sur les communications porte plus précisément sur le résultat attendu de la politique À part entière visant à offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'exprimer et de communiquer adéquatement avec autrui, peu importe les moyens de communication utilisés. Il s'agit d'un sujet vaste qui concerne aussi bien les aides techniques à la communication que les communications verbales et non verbales entre des personnes, les communications téléphoniques ou encore les communications par Internet.

Des recommandations pour favoriser la mise en œuvre de la politique sur l'accès aux documents et aux services

Les constats et recommandations émis dans le rapport d'évaluation sur les communications rappellent l'importance de la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. Cette politique vise à assurer que les personnes handicapées aient accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts par l'administration publique. Depuis son adoption, en 2006, les ministères et organismes assujettis mettent graduellement en place des moyens afin de faciliter l'accès à leurs documents et services. Elle a ainsi contribué à réduire des obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées dans leurs communications avec le gouvernement.

L'Office contribue à la promotion de la politique sur l'accès aux documents et aux services

L'Office a mis en ligne une capsule vidéo qui vise à expliquer la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées. L'objectif est que les droits et les obligations, en lien avec la politique, soient davantage connus des personnes handicapées.

Toutefois, le rapport a démontré que des lacunes subsistent quant à la mise en œuvre de cette politique. En effet, malgré son adoption il y a une dizaine d'années, celle-ci demeure peu connue par les personnes handicapées, qui s'en prévalent peu. Également, les organismes assujettis ne connaissent pas tous bien la nature et la portée de cette politique. Dans ce contexte, il est recommandé qu'une nouvelle stratégie soit mise en œuvre pour promouvoir la politique sur l'accès aux documents et aux services, aussi bien auprès des personnes handicapées qu'auprès des ministères et organismes assujettis. Cette nouvelle stratégie devra prévoir des mesures structurantes et des indicateurs afin d'assurer la mise en œuvre de tous les aspects de la politique. Les ministères et organismes publics sont d'ailleurs encouragés à inscrire des mesures favorisant la mise en œuvre des différents aspects de la politique dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Parmi ces mesures, le rapport mentionne la nécessité de prévoir des actions afin de favoriser l'accessibilité systématique des différents contenus des organisations publiques.

D'autres recommandations visant à mettre en œuvre des aspects précis de la politique sont également importantes, notamment celles portant sur l'accès à l'information écrite ainsi qu'aux sites Web et documents électroniques.

Favoriser l'accès à l'information écrite

Étant donné que les personnes handicapées ont, en moyenne, un niveau de littératie^[1] moins élevé que le reste de la population, il est essentiel que les communications écrites soient rédigées de façon compréhensible pour elles. Autrement, celles-ci ne pourront avoir accès en toute égalité à l'information disponible au public, surtout lorsque l'on prend en considération la grande quantité de documents écrits produits par l'administration publique.

Or, le rapport a fait ressortir que davantage d'actions sont nécessaires pour rendre les documents produits par le gouvernement moins complexes et difficiles à comprendre. Il est donc recommandé que des balises gouvernementales soient produites pour que les documents destinés à la population soient rédigés de façon plus compréhensible, et que les organisations gouvernementales et la population utilisent les outils disponibles à cette fin.

Parmi ces outils, mentionnons le *Guide de rédaction pour une information accessible*, qui « regroupe les différents critères de lisibilité, d'intelligibilité et de langage simplifié afin de soutenir les concepteurs dans la rédaction de documents d'information qui soient accessibles ». Vous pouvez vous en inspirer pour tendre vers l'écriture la plus accessible possible.

Favoriser une meilleure accessibilité du Web

Les personnes handicapées sont parmi les plus vulnérables vis-à-vis le virage numérique que notre société a entrepris. La technologie demeure moins utilisée par ces personnes que par le reste de la population, malgré son potentiel indéniable pour favoriser leur participation sociale. Pour accroître leur inclusion numérique, trois standards sur l'accessibilité du Web ont été adoptés par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2011. Ces standards sont destinés à permettre à toute personne, handicapée ou non, d'accéder au contenu des sites Web des ministères et organismes gouvernementaux.

Saviez-vous que?

Le dernier numéro de notre cyberbulletin *l'Approvisionnement accessible* contient un article sur l'inclusion numérique des personnes handicapées. On y souligne les actions concrètes qui ont été réalisées au cours des dernières années pour favoriser l'inclusion numérique des personnes handicapées, en particulier pour celles ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. Bonne lecture!

Il est recommandé dans le rapport de promouvoir et de mettre à jour ces standards, en tenant compte de l'expérience d'utilisateurs handicapés et du développement des nouvelles technologies en lien avec les sites Web et les documents électroniques.

À cet égard, l'Office participe activement à la mise à jour de ces standards et recherche l'amélioration constante de la qualité de l'information disponible dans son site Web. Il invite d'ailleurs les utilisateurs et les utilisatrices de son site Web à lui faire parvenir leurs commentaires et leurs suggestions visant l'amélioration de l'accessibilité et de la convivialité de ce dernier. Pour plus de détails à ce sujet et soumettre vos commentaires, nous vous invitons à visiter notre page Web Accessibilité.

Mentionnons également que la Stratégie numérique du Québec qui sera dévoilée prochainement par le gouvernement du Québec a le potentiel d'être un levier important pour mettre en œuvre des recommandations issues du rapport. Avec cette stratégie, le gouvernement définira des priorités, des orientations et des objectifs stratégiques qui contribueront à mener le Québec vers une société où le

plus grand nombre, incluant les personnes handicapées, auront la possibilité de profiter des avantages du numérique.

Pour un résumé du rapport sur les communications, consultez notre article *Express-O* de juin dernier.

Des ministères et organismes en action

En vue de s'inscrire dans les recommandations formulées dans ce rapport, différents ministères et organismes ont planifié des mesures dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Ainsi la Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée à continuer d'enrichir ses collections destinées aux personnes handicapées et recherche de nouveaux supports accessibles. À cet égard, un projet pilote de vidéodescription en partenariat avec le Centre de recherche informatique de Montréal est prévu. Hydro-Québec, de son côté, donnera des ateliers destinés à simplifier ses messages et à les rendre plus accessibles dès la rédaction.

[1] Capacité à comprendre, évaluer, utiliser et analyser des textes écrits pour participer à la société, réaliser ses objectifs et développer ses connaissances et son potentiel.

